

République française
COTE D'OR
Canton de POUILLY-EN-AUXOIS
Commune de CRÉANCEY
21320 CRÉANCEY
Téléphone: 03 80 90 89 28
Télécopie: 03 80 90 89 71
e-mail : mairie.creancey@orange.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2012-012 - Séance du 15 mars 2012

Nombre de Conseillers
- Afférents au Conseil: 10
- En exercice: 10
- Qui ont pris part à la délibération: 7

Date de convocation: 8 mars 2012
Date d'affichage: 16 mars 2012

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de BEAUNE et publication ou notification du 16/03/2012

Le quinze mars deux mille douze à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Denis BERTHOUX, Maire

Etaient présents:

BERTHOUX Denis, LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, GIRARD François, PATRIAT Elisabeth, QUIGNARD Jean-Pierre, CORNESSE Jean-Pierre

Absents : DESNOYER Fabrice, PAJOT Marc, GUERIN Patrick

Secrétaire: CHOPIN René

Objet : FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS EXTENSION RESEAU MARC/SIROS

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'extensions du réseau électrique, Rue de La Lochère doivent être réalisés.

Ces prestations relèvent du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Un devis estimatif a été transmis par le SICECO. Le montant des travaux s'élève à 7 595,15 € HT et la contribution de la Commune est évaluée à 4 557,00 €.

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré:

DEMANDE au SICECO la réalisation des travaux d'extension électrique pour la propriété de Mr MARC Nicolas et Melle SIROS Lucie;

ACCEPTTE de financer par fonds de concours la contribution au SICECO.

Fait, délibéré et signé en séance, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le Maire,
BERTHOUX Denis

Certifié exécutoire en application de l'article 1^{er} de la loi n° 82623 du 22 juillet 1982 et du CGCT.
Acte publié le 15 mars 2012



Acte certifié exécutoire